



# PROGRAMME DE FORMATION

## LES REMORQUES

### COMMENT BIEN CHOISIR SA FORMATION ?

- ✓ Récupérer le certificat d'immatriculation de la voiture et celui de la remorque.
- ✓ Identifier les codes européens F.2 (PTAC : Poids Total Autorisé en Charge) sur chacune des cartes grises et les additionner.
- ✓ Puis comparer la somme obtenue aux chiffres inscrits dans le tableau ci-dessous.

<b>PERMIS B</b>	Le PTAC de la remorque ne doit pas dépasser les 750kg et/ou le PTAC de l'attelage (véhicule tracteur + remorque) doit être inférieur à 3 500 kg.
<b>PERMIS B96 (FORMATION DE 7 HEURES MINIMUM)</b>	Le PTAC de l'attelage (véhicule tracteur + remorque) est supérieur à 3 500 kg mais inférieur à 4 250 kg.
<b>PERMIS BE</b>	Le PTAC de l'attelage (véhicule tracteur + remorque) est supérieur à 4 250 kg. Attention, le PTR (Poids Total Roulant Autorisé) ne doit pas dépasser les 7 000 kg.

### LA FORMATION B96

- ✓ Pour être titulaire du permis B96 il faut passer une passerelle de minimum 7 heures qui autorisera le stagiaire à conduire les remorques dont le PTAC de l'attelage est compris entre 3 500kg et 4 250 kg.
- ✓ A l'issue de cette formation une attestation sera remise par l'auto-école, il n'y aura pas d'examens à passer. Attention, l'attestation ne permet pas de conduire, il faudra attendre que la mention soit portée sur le titre définitif pour tracter. C'est à vous de faire les démarches nécessaires auprès des administrations.

<b>SEQUENCE 1 HORS CIRCULATION</b>	4h	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître et comprendre la réglementation : poids et masses, plaques, freinage des remorques, rétroviseurs additionnels, équipements obligatoires de la remorque</li><li>• Connaître et comprendre la signalisation et des règles de circulation : signalisation spécifique, utilisation des voies, chargement</li><li>• Connaître et comprendre les vérifications à effectuer avant le départ : état des véhicules, état et bon fonctionnement des feux, état et pression des pneumatiques</li><li>• Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage</li><li>• Réalisation d'exercices de maniabilité</li></ul>
<b>SEQUENCE 2 EN CIRCULATION</b>	3h	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale</li><li>• Angles morts • Changements de direction</li><li>• Prise en compte des autres usagers • Information et communication avec les autres usagers</li><li>• Anticipation, distances de freinage et d'arrêt</li><li>• Trajectoires (virages, voies étroites)</li><li>• Maîtrise de l'ensemble et partage de la route</li></ul>

# LE PERMIS BE

## QUEL VEHICULE PEUT ON CONDUIRE AVEC LE PERMIS BE ?

- ✓ Le permis BE permet de conduire un véhicule qui présente les 5 caractéristiques suivantes :
  - Affecté au transport de personnes ou de marchandises
  - PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes
  - 9 places assises maximum (conducteur compris)
  - PTAC de la remorque supérieur à 750 kg sans dépasser 3 500 kg (ou semi-remorque)
  - Somme des PTAC (voiture + remorque) supérieure à 4 250 kg.

## QUI PEUT PASSER LE PERMIS BE ?

- ✓ Vous devez avoir au minimum 18 ans et être déjà titulaire du permis B.

## UNE VISITE MEDICALE EST-ELLE NECESSAIRE ?

- ✓ Non, aucune visite médicale n'est nécessaire pour passer cette catégorie de permis.

## DOIS-JE REPASSER LE « CODE DE LA ROUTE » ?

- ✓ Si votre code de la route n'est plus valable (dernier examen passé il y a plus de 5 ans) , il faudra avant toutes choses valider l'examen théorique général.

## A NOTER :

- ✓ Si vous avez un permis EB obtenu avant le 19 janvier 2013, vos droits acquis sont maintenus. La mention 79.06 est ajoutée sur votre permis B afin de vous permettre de tracter une remorque de plus de 3 500 kg de PTAC.

## L'EXAMEN PRATIQUE

### ÉPREUVE HORS CIRCULATION (HC) :

L'épreuve HC comprend plusieurs exercices : tests de connaissance, interrogation orale, exercice de maniabilité.

L'objectif de l'épreuve HC est de vérifier vos connaissances dans les matières suivantes :

- Code de la route
- Sécurité et signalisation routière
- Vérifications du véhicule avant le départ
- Attelage et dételage d'un ensemble
- Réalisation d'une manœuvre

Pour être admis, vous devez obtenir plus de 18 points, ne pas avoir de note éliminatoire et avoir un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Vous conservez le bénéfice de l'épreuve HC pour 5 épreuves en circulation (CIR) pendant 3 ans maximum à partir de la réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique.

### ÉPREUVE EN CIRCULATION (CIR) :

L'épreuve CIR se déroule sur des itinéraires variés.

Les compétences suivantes sont évaluées :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
- Autonomie et la conscience du risque
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir des espaces de sécurité

Pour être reçu à l'épreuve CIR, vous devez obtenir au moins 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

**SIL RESULTAT EST FAVORABLE :** vous pouvez télécharger votre certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) 48h après l'examen. Ce certificat, accompagné d'un titre d'identité, sert de permis de conduire pendant 4 mois à partir du jour de l'examen. En cas de contrôle des forces de l'ordre, vous pouvez présenter le CEPC en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette. Le CEPC ne permet pas de conduire à l'étranger.

Avant l'expiration du délai de 4 mois, vous devez faire ajouter la nouvelle catégorie sur votre permis.